DLP 28-6-61 09:20

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

21 Juin 1961

Supplément N° 2 au bulletin N° 9 de Juin 1961

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU: Un nouveau traitement ne s'impose que dans les parcelles où des foyers ont déjà été constatés.

BLACK-ROT: (Bugey, Vignoble de Savoie, Grésivaudan) De la même façon, un nouveau traitement contre le black-rot ne devra être appliqué que dans les vignes où des taches ont déjà été constatées sur feuilles ainsi qu'à proximité des vignes abandonnées.

VERS DE LA GRAPPE: Le premier traitement contre la 2ème génération de l'Eudémis et de la Cochylis devra être appliqué dans les régions suivantes:
- ARDECHE: 142, 143, 145, 152
- DROME: 124, 125, 131, 132, 133, 134

aux dates suivantes:
- 28 Juin au 1er Juillet avec les produits à caractère préventif
- 4 au 6 Juillet avec les produits à caractère curatif

INFORMATIONS

ARAIGNEES ROUGES: Avec le temps chaud et sec, une recrudescence de ces acariens est à craindre. Il convient de surveiller leur réapparition et d'appliquer dès lors le traitement approprié.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: De nouveaux traitements ne s'imposent que dans les plantations où d'assez nombreuses taches sont constatées sur feuilles ou fruits.

CARPOCAPSE sur POMMES, POIRES, PRUNES et NOIX: Le vol de 1ère génération se poursuit et risque de se superposer au début du 2ème vol dans les régions les plus précoces.

Dans toutes les régions déjà touchées par les avis de traitement "Carpocapse" précédents, un nouveau traitement d'une grande importance devra être appliqué entre le 28 juin et le 1er juillet. Au cas où le traitement précédent aurait été appliqué après le 18 juin, la nouvelle application pourra se placer 12 à 14 jours après la précédente.

D'autre part, le 1er traitement devra être étendu entre le 29 juin et le 3 juillet aux régions suivantes:
- AIN: 45, 46, 47, 50, 119
- ARDECHE: 144, 148
- DROME: Néant
- ISERE: 106, 113, 114, 118, 120
- LOIRE: 6, 7, 10
- RHONE: 28, 30, 32, 34
- SAVOIE: 83, 88, 89, 91 (au-dessous de 800m)
- HTE SAVOIE: 62, 64, 66, 68, 69, 70, 72

P311

TORDEUSE ORIENTALE SUR PECHES ET ABRICOTS ET EN PEPINIERES: Dans tout le périmètre de culture de ces deux essences, un premier traitement devra être exécuté contre la 2ème génération de ce ravageur avant le 3 juillet.

INFORMATIONS

Il convient de surveiller particulièrement en ce moment: Pucerons, Psylles et tigre, Araignées rouges, Mouche des fruits (voir bulletin N° 9 de Juin 1961).

PETITS FRUITS

AVERTISSEMENTS

SESIE DU GROSEILLIER: Un nouveau traitement ne sera appliqué dès réception que si le précédent a été effectué avant le 12 juin.

Le renouvellement des traitements fongicides ne s'impose pas actuellement sur framboisier.

GRANDES CULTURES

AVERTISSEMENTS

TEIGNE DE LA BETTERAVE & CERCOSPORIOSE: Un traitement contre la teigne de la betterave devra être appliqué autour du 30 Juin en utilisant un des produits indiqués à la rubrique "Méligethe du colza" de la liste des produits conseillés (pages 2 et 4). On profitera de ce traitement pour adjoindre un fongicide efficace contre la cercosporiose (produit cuprique à 500gr/hl de cuivre-métal, ou produit mixte zinèbe + cuivre, zirame + cuivre ou autres organocupriques).

PYRALE DU MAIS: Le 1er traitement contre ce ravageur devra être appliqué dès réception dans l'Ardèche, la Drôme et l'Isère, entre le 26 et le 30 juin dans les autres départements. On utilisera un produit à base de D.D.T. en poudrage ou pulvérisation ou de toxaphène en poudrage.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE: Les foyers de la maladie sont encore très rares et les conditions climatiques sont très défavorables aux repiquages. Aussi ne devra-t-on effectuer un traitement (dès réception) que dans les seules régions d'altitudes où les pommes de terre n'ont encore reçu aucun traitement fongicide.

INFORMATIONS

Surveiller particulièrement les pucerons sur betteraves et le doryphore.

CULTURES MARAICHERES

INFORMATIONS

Se conformer aux instructions du bulletin N° 8 de mai 1961 en ce qui concerne les pucerons du feuillage, la septoriose du cèleri et la teigne du poireau.

COURTILIERES: Epandre à la fin d'une journée chaude et sur un terrain de préférence humide, des appâts à base de chlordane, d'aldrine ou d'heptachlore.

VERS GRIS: Dès les 1ers dégâts, répartir dans les lignes de légumes à protéger, à raison d'1kg d'appât sec (poids du son utilisé) à l'are, la préparation suivante:
- pour 1kg de son, incorporer 4gr de Dieldrine technique dissoute dans 3/4 de litre d'eau, brasser soigneusement et laisser ressuyer avant l'emploi.

CRIOCERE DE L'ASPERGE: Dès l'apparition de ces insectes, traiter avec un insecticide à base de roténone, de D.D.T. ou de Lindane.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX